Au fil de Grâce



Editorial

Une excellente année 2025!

Nous sommes très heureux, maire, adjoints, conseillers et agents, de vous souhaiter nos meilleurs vœux en cette nouvelle année. Qu'elle soit riche d'évènements réjouissants et chaleureux avec votre famille et vos proches, et que vos projets trouvent leurs aboutissements. Surtout, que la santé soit au rendez-vous!

En effet, si vous étiez nombreux le dimanche 5 janvier 2025 à l'espace Arc en Ciel pour les vœux de la municipalité, un certain nombre d'entre vous n'ont pu s'y joindre pour des raisons de santé, la grippe notamment a sévi sévèrement fin 2024 en Bretagne.

Alors, pour ne rien manquer, nous vous rappelons les grandes étapes, présentées ce jour-là, qui nous attendent en 2025.

Deux grands chantiers vont démarrer ou se poursuivre cette année. Tout d'abord le démarrage de la rénovation de la sacristie, prévu au deuxième semestre et la restructuration de la station de production d'eau de Patautivy, dont les travaux d'implantation ont démarré en novembre 2024, pour une livraison de l'équipement à l'été 2025. Cette opération a été complétée par une révision du périmètre de protection du captage, dont la déclaration d'utilité publique devrait intervenir au printemps.

Enfin, le recensement de la population, comme indiqué précédemment dans ce bulletin, a démarré le 16 janvier pour une durée d'un mois. C'est un moment important pour notre commune car il permet d'en mesurer le dynamisme et il a un impact direct sur les dotations attribuées par l'état. Notre agent recenseur est Françoise Février, que vous pourrez rencontrer à cette occasion. Il est toutefois possible d'effectuer le recensement par voie dématérialisée selon vos disponibilités. N'hésitez pas à vous informer en mairie.

C'est donc bien reparti, et une nouvelle fois, nous vous souhaitons à toutes et tous, une excellente année 2025.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2024



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Mardi 17 Décembre 2024

Présents : F.HINDRÉ - A.LUCAS - P.THOMAS - A.DAVID - S.ABRAHAM - N.THOMAS - . M.PINÇON - S.GILLOT - J.M.VIDELOT - S.LE MÉE.

Monsieur P.THOMAS a été désigné comme secrétaire de séance.

Ordre du jour :

Syndicat Mixte de Kerné Uhel : modification de statuts Personnel : renouvellement contrats de droit privé Recensement : recrutement et rémunération agent recenseur

Tableau des Effectifs

Cybersécurité : convention Mégalis SDAEP : convention Commune/STGS

Budget 2025 : engagement d'1/4 des crédits d'investissement

Avenant au bail 1000 cafés

Questions diverses

SMKU: MODIFICATIONS STATUTAIRES

Vu l'arrêté préfectoral du 28 août 2024 validant l'adhésion de Leff Armor Communauté au Syndicat Mixte de Kerne Uhel (SMKU),

Vu le transfert des services de la comptabilité publique de Rostrenen à Loudéac,

Vu la proposition du président du SMKU de transférer des compétences au bureau syndical,

Vu la proposition du président du SMKU de préciser dans les statuts des articles relatifs aux modalités d'adhésion, de retrait et de modification statutaire applicables aux syndicats mixtes fermés.

Vu la validation à l'unanimité de la proposition de statuts ci-annexés, en comité syndical du SMKU du 18 octobre 2024,

Il convient à présent que les membres adhérents du SMKU valident également ces modifications statutaires dans un délais de trois mois à compter de la notification en date du 23 octobre 2024 conformément à l'article 10 des statuts.

A défaut de délibération dans un délai de trois mois, la décision est réputée favorable. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la proposition de statuts.

<u>PERSONNEL : RENOUVELLEMENT CONTRATS DE DROIT PRIVÉ</u>

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les contrats de droit privé arrivent à échéance :

Accueil Périscolaire : 21 décembre 2024

Technique: 11 janvier 2025

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour le renouvellement des 2 contrats et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions nécessaires.

RECRUTEMENT AGENT RECENSEUR ET RÉMUNÉRATION

Le Maire rappelle que le recensement de la population se déroulera du 16 Janvier au 15 Février 2025 et qu'il y a lieu de procéder au recrutement d'un agent.

Le Conseil Municipal retient la candidature de Mme Février Françoise pour cette mission.

Monsieur le Maire propose de lui verser une rémunération nette de 900 € (2 demi-journées de formations et indemnité forfaitaire pour les frais de déplacements).

TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Suite à la promotion d'un agent,

Arrête le tableau des effectifs de la commune :

EFFECTIFS	CATEGORIE	GRADES	DHS
1	С	Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	22 h 36
1	С	Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	35 h
1	В	Rédacteur Territorial	35 h
Néant	С	Adjoint Administratif	35 h

CYBERSÉCURITE: CONVENTION MEGALIS

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une convention cybersécurité dans le cadre du nouveau pacte 2025-2029 et retient le parcours 2 Cyber Sensibilisation enrichi.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour cette convention.

SDAEP 22: CONVENTION COMMUNE/STGS/AQUASYS

Le SDAEP 22 engage le déploiement d'un système d'information sur l'eau autonome visant à la gestion de la ressource en eau et des captages de production d'eau potable des Côtes d'Armor. Le projet tel que défini et présenté s'articule autour de trois objectifs principaux ;

Développer une interface cartographique départementale

Améliorer la collecte et la valorisation des données de volumes hebdomadaires prélevés et produits

Mettre en place, à titre expérimentale, un outil permettant le suivi et gestion « en temps réel » des différentes installations de prélèvement d'eau

Le coût du prestataire retenu AQUASYS est intégralement supporté par le SDAEP.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention d'échange de données prévue pour une durée de 5 ans.

BUDGET 2025: ENGAGEMENT d'1/4 DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT

En application de l'article L 1612-1 du CGCT et afin d'éviter tout problème de règlement d'investissement en début d'année 2025, Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser, dans l'attente du vote du budget primitif 2025, à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des dépenses réelles d'investissement 2024 votées au budget primitif,

COMMUNE

• Dépenses réelles d'investissement BP : 224 000,42 €

• Montant des emprunts et dettes à déduire : 47 500,42 €

• Total pris en compte : $224\ 000,42 - 47\ 500,42 = 176\ 500,00$ €

• + ou - DM en cours de l'exercice : 0,00 €

Montant maximal autorisé : 0.25 * 176 500,00 € = **44 125,00** €

EAU

Dépenses réelles d'investissement BP : 64 058,00 €

• Montant des emprunts et dettes à déduire : 17 500,00 €

• Total pris en compte : $64\ 058,00\ -\ 17\ 500,00\ =\ 46\ 558,00\ \in$

• + ou - DM en cours de l'exercice : 0,00 €

Montant maximal autorisé : 0.25 * 46 558,00 € = **11 639.50** €

AVENANT AU BAIL 1000 CAFÉS

Dans le cadre du projet de commerce multiservices, le Maire présente le programme « 1000 cafés » dont l'objectif est de recréer des lieux de convivialité et de services de proximité. Le Maire rappelle qu'un bail commercial a été signé entre la SARL Le Café Gracieux, détenue à 100 % par la SAS 1000 cafés, et la commune depuis le 15/02/2023.

Afin de permettre l'exploitation du commerce par une société indépendante, il convient d'autoriser la SARL Le Café Gracieux à louer les locaux avec les matériels et équipements s'y trouvant, ainsi que la licence IV.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable.

SUBVENTION: SOUTIEN EPHAD

Afin de soutenir les EPHAD, le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 250 € pour l'adhésion à l'association « Territoire en Résistance pour le Grand Age ». Celle-ci a pour but :

D'interpeler les pouvoirs publics sur l'abandon des politiques d'Etat en direction de la Dépendance

De mobiliser les acteurs qui partagent des ambitions solidaires

D'informer les élus et administrateurs, les personnels, les résidents et les familles sur les risques d'un désengagement public

De formuler des propositions à moyen et long terme auprès des pouvoirs publics

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2025







Cette année, vous êtes concerné(e) par le recensement. Vous pouvez dès à présent répondre sur internet.

	Vos o	odes p	oerso	nne	els			
Code	d'accès :	СВ	j 4	b	Ε	s	E	y
Mot de	e passe :	Cq	ZM	6	r	7	5	T

	votre logement estionnaire en ligne
IRIS, Rot	ou district
Rang A	Rang L

1	Pour les départements d'outre-mer
-	ASPECT DU BÂTI
ļ	Habitation de fortune
Į,	Case traditionnelle
Į	Maison ou immeuble en bois
	Maison ou immeuble en dur

Notice internet

Pour répondre en ligne, rendez-vous sur le site https://www.le-recensement-et-moi.fr ou scannez ce QR code.



- 2 Une fois sur le site du recensement, cliquez sur « ICI JE RÉPONDS AU QUESTIONNAIRE ».
- Saisissez ensuite votre code d'accès et votre mot de passe, figurant dans le cadre ①.
 Attention : veillez à bien respecter les majuscules et minuscules.
- 4 Puis saisissez les identifiants de votre logement renseignés par l'agent recenseur, figurant dans le cadre 2.
- 5 Laissez-vous guider pour remplir le questionnaire.
- Pour terminer, n'oubliez pas de cliquer sur « Valider mes réponses ».

Le recensement de la population, comment ça marche ?

Vous pouvez vous recenser par internet à partir du 16 janvier 2025 sur le site <u>www.le-recensement-et-moi.fr</u>

Vos codes confidentiels de connexion figurent sur la notice internet qui vous sera remise prochainement, dans votre boite aux lettres ou en main propre par votre agent recenseur.

Toutefois, si vous ne pouvez pas répondre par internet, des questionnaires papier pourront vous être remis.

Vos réponses sont strictement confidentielles.

Elles seront transmises à l'Insee pour établir des **statistiques anonymes** conformément aux lois qui protègent votre vie privée.

L'agent recenseur, muni d'une carte officielle, est tenu au secret professionnel.

Le recensement de la population est **gratuit** : ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.

BIBLIOTHEQUE



UNE PREMIÈRE À GRÂCE-UZEL : UNE DICTÉE NON SCOLATRE





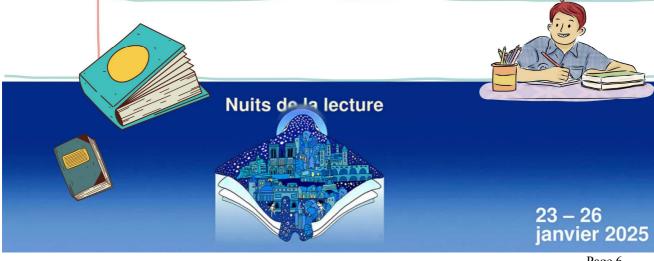
Que diriez vous de retrouver Annie Royant (ancienne institutrice de Grace-Uzel pendant de longues années) le temps d'une dictée?

Rassurez-vous , il n'y aura pas de notes, juste le plaisir de l'écriture, de la lecture et de la découverte (ou re découverte) d'un auteur.

Ce sera avec grand plaisir que les bénévoles de la bibliothèque vous accueilleront :

LE SAMEDI 25 JANVIER À 16 HOO À LA BIBLIOTHÈQUE

pour ce moment de convivialité à l'occasion des nuits de la lecture. Merci de nous faire part de votre présence par téléphone : 06 64 06 42 85 ou par mail : bibliothequedegrace—uzel@orange.fr



UN MOIS, UN LIVRE



"3096 jours" est un témoignage poignant de survie, de courage et de reconstruction après un traumatisme.

Le livre raconte l'enlèvement de Natasha Kampusch en 1998 à l'âge de 10 ans par Wolfgang Přiklopil, un homme autrichien, et les huit années de captivité qu'elle a endurées jusqu'à son évasion en 2006.

Pendant cette période, elle a été retenue dans une petite pièce souterraine aménagée sous la maison de son ravisseur. Elle décrit les abus qu'elle a subis, ainsi que les stratégies qu'elle a développées pour survivre et maintenir un semblant de contrôle sur sa vie. Malgré les conditions inhumaines, Natascha montre une résilience extraordinaire, trouvant parfois des moyens de résister à Přiklopil et de préserver son identité.

Extrait:

"Le jour où j'ai franchi la porte, j'ai senti le poids de ces huit années s'évanouir. J'étais libre, et cette liberté, personne ne pourrait plus jamais me la prendre."



Découvrez *c*e récit captivant et inspirant de Natascha Kampusch, une histoire de résilience extraordinaire à emprunter dès aujourd'hui à la bibliothèque!

QUOI DE NEUF A L'ECOLE NOTRE DAME?





Les associations de l'école Notre Dame organisent un repas le **samedi 8 mars** prochain.

Couscous, à emporter - Tarif unique : 12€ (plat + dessert)

Récupération des plats de 11h à 12h30 à la salle arc-en-ciel.

Ce repas aidera à financer de nombreuses activités et sorties aux enfants. (poney, tir à l'arc, cinéma). Merci de réserver le meilleur accueil aux vendeurs de cartes.

Cartes en vente au café grâcieux et en mairie.

On compte sur vous!



MENUS DE LA CANTINE



				YOLA	S		S	Menu Végétarien								mage electric				N DA
	Lundi 27 Janvier	Rillette	Emincé de volaille	Gratin de Pdt	Compote /gtx secs	Mardi 28 Janvier	Velouté de Légumes	Riz pilaf	Sauce tomate	Jeune cantal	Coupe liégeoise	ieudi. 30 janvier	Saucisson sec	Filet de dinde	Pdt rissolées	Fromage Blanc	Vendredi 31 Janvier	Taboulé Maison	Galette / saucisse	Salade verte
	,		N P					ΑŘ	A GARCOLLY UARE REGLOGISTER					D	PRANCAISE)	DICKORDON DICKORD	

CAFE GRACIEUX



ANIMATIONS au café grâcieux Programme JANVIER - FEVRIER

Vendredi 31 janvier : Soirée Mont d'or

Mardi 11 février de 14h à 16h30 :

Atelier intitulé « Cuisiner local et de saison » Pour les + de 60 ans. Gratuit. Organisé conjointement avec les « insatiables »



Vendredi 14 février : repas gastronomique et concert pour la St Valentin

Vendredi 21 février: théâtre d'improvisation

DATES A RETENIR



Samedi 25 janvier : DICTEE dans le cadre des animations des « Nuits de la lecture »

à la bibliothèque à 16 h.

Samedi 8 mars: Repas à remporter organisé par l'Ecole Notre Dame.



Renseignements utiles

Mairie **2.96.28.81.78**

contact@graceuzel.fr

@ https://www.grace-uzel.fr



Horaires d'ouverture :

De 8 H 30 à 12 H 30 et de 14 H 30 à 17 H 30 le mardi et le jeudi. De 8 H 30 à 11 H 00 le mercredi. De 8 H 30 à 12 H 30 le vendredi.

Cantine - Accueil périscolaire **2.96.67.38.90**

École **2.96.28.88.96**

Bibliothèque : Lundi et samedi de 11 à 12 h.

bibliothequedegrace-uzel@orange.fr

Pompiers **2** 18

Samu Samu Numéro unique 112

Centre Vétérinaire **2.96.28.80.42**

Pharmacie de garde **2337**

Équipe de rédaction



COLLECTE 2025 **DES DÉCHETS MÉNAGERS**

et j'en suis fière! 🖀 👔

LUNDI





Nous allons aussi au compost !







CAUREL • COËTLOGON • GOMENÉ **GRÂCE-UZEL • SAINT-CARADEC**

bourg et campagne SAINT-VRAN :

	•
	1
•	

Attention, le	ŝ	Attention, les conteneurs doivent êtr	듄
sortis la veil	9	du jour de collecte.	
La collecte e	to	effectuée entre 4 h et 2	Ċ

Mar Avril Mai 1 Juin 2 Mac 1 Mar 1 Dm. 1 2 Mec 2 14 Ven. 2 Mec 3 3 Mec 3 Sem. 3 Mec 3 4 Ven. 4 Ven. 6 Mec 3 5 Jun. 5 Lun. 5 Mec 3 6 Dim. 6 Mor. 6 Mec 5 7 Lun. 7 Mer 7 Mer 7 9 Mer 9 Mer 10 Mer 11 24 10 Mer 9 Mer 11 Mer 11 Mer 11 Mer 11 Mer 11 Mer 11 Mer 12	40			_							_							_							0.1							
	nbre	•		4					•		5					•		5					•		57					•		
	Scen	-	2	n	4	90	40	7	90	6	2	=	12	22	Z	18	91	17	82	10	20	5	22	23	24	52	56	27	28	53	30	5
	۵	ğ	Mar.	Mer.	Jen.	Ven.	Som.	Dia.	ś	Mar.	Mer.	Jen.	Ven.	Som.	Dim.	ś	Mor.	Mer.	Jen.	Ven.	Som	Dim	S.	Mor.	Mer.	Jen.	Ven.	Som.	Dim.	ś	Mor.	Mer.
	bre			•		45					•		46					•		47					•		48					
	em	-	2	60	4	S	9	_	80	٥	0	=	2	5	7	10	90	2	90	0.	2	12	22	22	25	52	10	2	90	0:	0	
	ş	É				ler.		9				Ja j																				
			0	3	>	>		>		0	5	2	>	*	>		٥	3	>	>		>		٥	-	>	>	-	>		0	
	obre	7					•							•		7					-		7					•		7		
	too	-			4	10												\neg														
Marying Mary		Mer	Jeu.		Sam	Dim	Lun.	Mar	Mer	Jen.		Sam	Dim	Lun.	Mar	Mer	Jeu.		Sam	Dim	E.	Mar	Mer	Jeo.		Sam	Dim	L.	Mor	Mer	Jeu.	Ven
Marying Mary	nbre	•		36					•		3					•		3					•		35					•		
Main	oten	-	2	en	4	S	9	7	00	0.	2	=	12	22	2	52	20	11	90	2:	20	21	22	23	24	25	56	27	28	29	30	
Note	Sep	Lun.	Mar.	Mer.	56	Ven.	Sam.	Dim.	Tun.	Mar.	Mer.	Jec.	Ven.	Sam.	Dim.	Lun.	Mar.	Mer.	Jen.	Ven.	Sam.	Dim.	Lun.	Mar.	Mer.	Jen.	Ven.	Sam	Dim.	Lun.	Mar.	
Mode Février Mode 1 Mode 2 Mode 2 Mode 3 Mode 4 Mod					•														•													
Marie Fêvirêr Marie Ma	oùt	Ļ			_	100		_			0		64			V	10	1	100	0	0	_	2	5	7		90	7	90	0-	0	_
	Ø	4		m.		20										ď																
		ş	7	ă	3	W	W	ě	3		Ö	3	W	W	e E	ş		ă	3	W	W	ě	ş		Ö	3	W	W	ě	ş		ă
	let		2					•		2						•	2					•		n					•		(-)	
	喜	-	24	60	4	2	9	7	80	٥	2	=	12	22	¥	15	91	Ω	20	16	20	2	22	23	24	25	26	27	28	53	9	5
		Mar.	Mer.	Jen.	Ven.	Sgm	Dim.	Eun.	Mor.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sg	Dim.	Ę	Mar.	Mer.	Je.		Sam	Dim.	3	Mar.	Mer.	Jen.		Sam	Dim.	L'A	Mar.	Mer.	Jec.
1 0 1 0 1 0 0 0 0 0			•		23						•	24					•		25					•		26					•	
Mail	혈	-	23	n	4	vn	9	7	80	o.	0.	=	12	13	7	15	92	17	90	61	20	21	22	23	24	25	56	27	28	29	30	
Mail		Dim.	rnu.	Mar.	Wer.	leu.	Ven.	Sam.	Dim.	Iun.	Mar.	Wer.	leu.	Ven.	Sam.	Dim.	rnu.	Mar.	Mer.	Jen.	Ven.	Sam.	Dim.	mu.	Mar.	Mer.	Jen.	Ven.	Sam.	Dim.	nu.	
Janvier Février Mars Avril keu 1 1 0 Sam 1 Mac 1 keu 1 2 Dem 2 Mac 1 keu 2 14 keu 2 3 Lun 3 Lun 3 Lun 3 16 3 5 4 Moz 4 Moz 4 Moz 4 Dm 4 5 Lun 3 Jeu 4 Moz 6 Dm 4 Moz 7 6 Jeu Jeu <th></th> <th>•</th> <th></th> <th>•</th> <th></th> <th></th> <th></th> <th></th> <th></th>													•														•					
Janvier Février Mars 1 Avril Avril 1 01 som 1 som 1 som 2 Dom 2 Mor. 2 Mor. 2 14 Mor. 3 Lun. 3 Lun. 3 Lou. 3 Lun. 4 Dm. 4 Dm. 6 Mor. 14 Mor. 14<	Aai					Ĭ					_		_	_	_		-0		-	_		_		-		10	~	_	-	_		_
Janvier Février Mars 1 Avril 1 01 Sam 1 Mar. 1 14 2 Drm. 3 Drm. 2 14 3 Lun. 3 Mar. 2 14 4 Mar. 4 Mar. 4 Mar. 4 5 Mar. 5 Lun. 3 Mar. 4 6 Mar. 5 Lun. 6 Dm. 4 7 Ven. 7 Ven. 16 Dm. 6 9 Drm. 6 Drm. 6 Dm. 7 Pm. 17 10 Urn. 10 Urn. 10 Mar. 11 Mar. 16 Dm.	 	-			n. 4	. 5	Jr. 6	н. 7	8																					7		
Janvier Février Mars 1 Avril 1 01 Sam 1 Mac 1 2 Dim 2 Dim 2 3 Linn 3 Linn 3 Mac 1 4 Mac 4 Dim 4 Mac 2 5 Mac 4 Mac 5 10 Sam 8 6 Jeu. 6 Jeu. 6 Jeu. 7 7 Wen. 7 Ven. 7 Lun. 7 8 O.2 Sam 8 Mac 9 Mac 9 10 Linn. 10 Linn. 11 Mac 11 Mac 11 11 Mac 11 Mac 11 Mac 11 Mac 11 Mac 11 Mac 12 11 Mac 12 12 12 12 12 12 12<	H	单		Sa	ŏ	3	Mc	Ž.	单		So	ŏ	3	Me	N.	Per		So	Ď	3	Mc	Ē	Je.	7	So	ă	3	We	×	¥		So
Janvier Février Mars 1 01 Sam. 1 Mar. 2 Dim. 2 Dim. 3 Mar. 3 Lun. 3 Dim. 3 Mar. 4 Mor. 4 Mor. 4 Mar. 5 Mor. 4 Mor. 4 Mar. 6 Jeu. 6 Jeu. 6 Dim. 7 Won. 7 Won. 7 Mar. 9 Jeu. 6 Jeu. 9 Mar. 10 Lun. 10 Mar. 11 Mar. 10 Lun. 17 Mar. 11 Mar. 11 Mor. 18 Mor. 14 Lun. 14 Lun. 11 Mor. 18 Mor. 18 Mar. 19 Mar. 12 Lun. 17 Mar. 18 Mar. 10 Mar. <th>듣</th> <th></th> <th>_</th> <th></th> <th></th> <th></th> <th></th> <th>•</th> <th></th> <th>_</th> <th></th> <th></th> <th></th> <th></th> <th>•</th> <th></th> <th>_</th> <th></th> <th></th> <th></th> <th></th> <th></th> <th>•</th> <th></th> <th></th> <th></th> <th></th> <th></th> <th>•</th> <th></th> <th></th> <th></th>	듣		_					•		_					•		_						•						•			
Janvier Février Mars 1 01 som 1 2 Drm 2 pm 2 3 Lun 3 pm 4 4 Moz. 4 Moz. 4 5 Moz. 4 Moz. 1 6 Jeu. 6 Jeu. 6 7 Wen. 7 Wen. 7 8 Q2 Som 8 Som. 8 9 Dim. 9 Dim. 9 Dim. 9 10 Lun. 10 Lun. 10 Per. 11 11 Moz. 12 O7 Mer. 11 Per. 11 12 Lun. 13 Lun. 17 Per. 12 12 13 Dim. 14 Wen. 14 Per. 14 Per. 12 14 Wen. 13 Wen.	Ą	-	2	е	4	5	0	7	80	6	2	=		13	7	15	91	17	20		20	21	22	23	24	25		23	28	53	8	
Janvier Février Mars 1 01 Sam. 1 2 Drm. 2 Drm. 2 3 Lun. 3 Cur. 3 4 Mor. 4 Mor. 4 5 Mor. 6 Jeu. 6 6 Jeu. 6 Jeu. 6 7 Won. 7 Won. 7 8 O.2 Som. 8 Som. 8 9 Drm. 9 Drm. 9 Drm. 9 10 Lun. 10 Ur. 11 Mor. 11 11 Mor. 11 11 Mor. 11 11 12 12 14		Mar.	Mer.	Jen.	Ven.		Dim.	Lu.	Mar.	Mer.	Jen.	Ven.	Sam	Dim.	Lun.	Mar.	Mer.)ec	Ven.		Dim.	(m)	Mar.	Mer.	Jen.	Ven.		Dim.	Ľ.	Mar.	Mer.	
1 01 Sam 1 Sam 2 Sam 3 Sam Sam	s)			•		2					•		=					•		12					•		73					•
1 01 Sam 1 Sam 2 Sam 3 Sam Sam	Mar	-	2	60	4	9	•0	7	90	0	0	=	12	13	7	15	91	17	90	6.	20	5	22	23	2.4	25	26	27	28	29	30	5
1 01 Som 1		Sam.	Dim.	nn.	Mar.	Wer.	Jen.	Ven.	Som.	Dim.	Un.	Mar.						\neg						Dim.							Dim.	, in
Janvier Fevrie 1 01 Som. 1 2 Den. 2 4 4 Moor 4 4 5 Oer. 6 6 6 Jeu. 6 6 7 Ven. 7 8 8 O.2 Som. 8 9 Den. 9 10 10 Lun. 10 11 10 Lun. 17 18 11 Mor 18 19 12 Den. 18 19 13 Den. 16 20 14 Ven. 17 10 15 Den. 16 20 16 Den. 23 20 20 Jeu. 20 22 21 Ven. 24 24 22 Den. 25 26 24 Lun. 24 27 25 Amer. 25 27 26 Amer. 27 27 29 Ven. 28 27 29 Ven. 28			ĺ	_	-				-1			_							-							-		-				
1 01 Som 1 01 Som 2 Dun 3 Lun 4 Marc 5 Ben 7 Wen 10 Lun 11 Macr 12 O.2 Som 13 Dun 14 Macr 15 O.3 Som 16 Dun 17 Lun 18 Macr 19 Mer 10 Dun 12 O.4 Som 24 Lun 25 O.4 Som 26 Mer 27 Dun 28 Mor 29 O.5 30 31 O.5 31 O.5 31 O.5 32 O.5 34 O.5 35 O.5 36 O.5 37 O.5 38 O.5 38 O.5 39 O.5 30 O.5 31 O.5 31 O.5 31 O.5 32 O.5 33 O.5 34 O.5 35 O.5 36 O.5 37 O.5 38 O.5 38 O.5 39 O.5 30 O.5 30 O.5 31 O.5 31 O.5 31 O.5 32 O.5 33 O.5 34 O.5 35 O.5 36 O.5 37 O.5 38 O.5 38 O.5 39 O.5 30 O.5 30 O.5 31 O.5 31 O.5 32 O.5 33 O.5 34 O.5 35 O.5 36 O.5 37 O.5 38 O.5 38 O.5 39 O.5 30 O.5 30 O.5 31 O.5 31 O.5 32 O.5 33 O.5 34 O.5 35 O.5 36 O.5 37 O.5 38 O.5 38 O.5 39 O.5 30																		_														
Janvier 1 01 2 2 3 3 4 4 6 6 6 6 7 7 7 8 8 002 8 8 002 8 8 002 8 8 002 8 8 002 20 04 22 24 24 24 25 25 26 28 28 28 28 28 305 31	vrier			_							0	=	12	22	7	15	92	-						23	24	25	26	27	28			
Janvie Janvie 3 3 3 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4	Février	n. 1										4	-			ei .	d	- 4	36				8	100	100	36	96	100	100			
	Février	Sam. 1							Sam.			Mor.	Mer.	- Ne	Ven.		Dim.	LU.	Mar	Mer	Je.	Ven		Dim	Lun.	Mar.	Mer.	767	Ven.	10		
		0] Sam. 1							Sam.			Mar.	Mer.		Ven.		Dim.	tun.	Mar	Mer	- Jen	Ven		Dim	tun.	Mar.	Mer.		Ven.	05		
		1 01 Sam. 1	Dim.	Lun.			leu.	Ven.	02 sam.	Dim.	Inn.			•		03					•		04					•			30	31